

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**DE LA COMMUNE de SOUSTELLE
30110**Séance du **27 JANVIER 2021**Numéro de délibération **D2021_03**L'an **DEUX MIL VINGT ET UN**et le **VINGT SEPT**à **18 heures.**

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni
au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de : **RIBOT Georges**

Présents :

**OZIL Jean Pierre, RIBOT Georges, BRUNEL Laurent, KUBANI Sébastien, PRIVAT Eric, PRIVAT
Christian, NOGARET Jerome, SOLEIROL Claude**

Absents :

LINGERAT Céline, COEURDACIER DE GESNES Ophélie, VOILLIOT Loic

A été nommé secrétaire :

Objet de la Délibération

ADHESION ASSOCIATION COMMUNES FORETIERES

Les Communes et Collectivités forestières sont un réseau d'élus œuvrant au bénéfice des collectivités pour valoriser la forêt et les produits du bois en circuit court. Son rôle est à la fois une représentation politique, mais également un accompagnement technique sur différents sujets en lien avec la forêt et le bois, ainsi que de la formation. Les services des Communes et Collectivités forestières bénéficient autant aux collectivités propriétaires de forêt qu'aux collectivités non-propriétaires.

Après avoir présenté les principales missions du réseau des Communes et Collectivités forestières, ainsi que les statuts, Monsieur le Maire, soumet au Conseil Municipal le projet d'adhésion de la commune à cette structure.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, reconnaît l'intérêt que la commune de Soustelle adhère à l'Association départementale des Communes et Collectivités forestières du Gard. Par cette délibération, le Conseil Municipal donne pouvoir au Maire d'engager les démarches nécessaires.

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture

publication

notification

le

du

du

